

FAQ APPARA 2023 – GIRCI Est

N°	Question	Réponse	Exemple
Q1	Une étude portant sur 4 sites géographiques différents gérées une même entité juridique peut-il déposer au titre de l'APPARA territorial ?	L'idée du territorial est de développer la collaboration entre des établissements différents. Dans ce cas, c'est une seule structure avec 4 "service" sur 4 sites différents. Ce projet correspond plus à un APPARA stater.	
Q2	Est-il possible d'ajouter un schéma dans la LI ?	Un schéma peut être ajouté sous réserve de respecter le nombre de caractères, ou avoir un texte moins long si le schéma ne comporte que des dessins.	
Q3	Comment sont attribués les n° de dossiers ?	Chaque établissement déposant définit le numéro par des initiales identifiant son établissement et le numéro croissant de projets déposé en son sein	: ex ICANS01, D01 pour Dijon...
Q4	Faut-il nécessairement indiquer 5 références dans la LI ? (cela peut-il être moins ?)	Les publications permettent de juger de la pertinence du projet, 5 est un maximum.	
Q5	Dans quelle langue les LI et projets complets peuvent-ils être rédigés ? L'anglais est-il autorisé ?	Il est fortement recommandé de rédiger les documents en français. Les reviewvers internes et externes sont exclusivement nationaux.	
Q6	Dans la lettre d'intention, qui doit être renseigné au titre du Responsable de structure interne du porteur : Cadre de santé du service ou plutôt chef de service ?	Plutôt le cadre si le responsable direct	
Q7	les structures sanitaires et médico-sociales structures sont éligibles à l'APPARA ?	Oui, les structures sanitaires et médico-sociales structures sont éligibles (établissement du candidat) sous réserve qu'elles s'appuient sur une structure de recherche compétente en promotion, gestion. Un accord d'engagement conjoint sera nécessaire.	
Q8	psychologue spécialisée en neuropsychologie peuvent-ils candidater à APPARA 23 ?	oui, la campagne 2023 est ouverte aux professionnels de la santé et assimilés. L'éligibilité du projet est centrée sur la qualification du projet, qui doit s'inscrire en recherche clinique ou appliquée en santé, et concourir à l'amélioration des connaissances médicales, biologiques et la prise en charge des patients;	
Q9	Toutes les dépenses liées aux prestations d'un CRB sont-elles remboursées ? (mise à disposition , réception, la préparation, le stockage et la conservation de ces échantillons.) ?	seule la mise à disposition (rétrocession) par un CRB d'échantillons biologiques d'origine humaine pour les besoins du projet pourra être valorisée, les activités de réception, préparation, et conservation des ressources biologiques étant financées par ailleurs via la MERRI correspondante.	
Q10	Est-il nécessaire de joindre au dossier complet <u>un devis</u> lorsque l'on a recours à une prestation ?	Non, excepté pour l'achat de matériel.	